

Société

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : IL FAUT ALLER PLUS LOIN

Jean-Paul Ciret

12/12/2019

L'éducation artistique et culturelle : on y pense, on en parle, on lui assigne des objectifs très ambitieux, on vient même d'augmenter ses crédits de façon significative. Mais les dernières mesures ne changent rien au constat de fond : l'éducation artistique et culturelle reste une option alors qu'elle devrait être une dimension structurante de l'éducation.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 a posé les bases du plan national que François Hollande avait promis au cours de sa campagne. Son article 10, modifiant l'article L121-6 du code de l'éducation, affirme : « L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. »

Pour concrétiser cette politique, le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Culture ont choisi de faire porter leurs efforts sur la mise en place et la généralisation de « parcours d'éducation artistique et culturelle ». Le préambule de la circulaire d'application affirme : « La mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de viser un égal succès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés. Le parcours d'éducation artistique et culturelle a donc pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier. La mise en place du parcours doit à la fois formaliser et mettre en valeur les actions menées en leur donnant une continuité. »

Le 7 juillet 2016, le Haut Conseil pour l'éducation artistique et culturelle a présenté, sous l'égide des deux ministres, une charte qui vient consolider et compléter les objectifs assignés à l'éducation artistique et culturelle (EAC) en soulignant les valeurs sociales dont elle est porteuse. Par rapport aux textes antérieurs, la charte proposée par le Haut Conseil prend en compte deux demandes

constantes des acteurs de l'EAC : la notion d'éducation par l'art et la nécessité de développer un travail de recherche spécifique.

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, aucun nouveau dispositif n'a été proposé mais des moyens budgétaires beaucoup plus importants ont été octroyés. Mais cela peut-il suffire alors que les obstacles de fond demeurent ?

Les obstacles demeurent

Le retour à la semaine de quatre jours, pratiquée par l'immense majorité des établissements scolaires du primaire contribue à renforcer une séparation des tâches entre le temps scolaire et le périscolaire : à l'école les enseignements artistiques ; au temps après l'école l'action culturelle. On demeure ainsi éloigné d'une réelle inscription dans les programmes ou d'une liaison forte avec les enseignements au profit d'une évolution des pratiques pédagogiques. Cette séparation, assez fortement marquée dans le texte de loi et les premières circulaires d'application sur le parcours artistique, avait été atténuée tout particulièrement dans la charte du Haut Conseil. Mais cette inflexion relève davantage du discours que de la pratique.

Demeure aussi l'absence de stratégie au service des ambitions affichées. Celles-ci sont considérables : généraliser l'EAC de la maternelle à l'université ; faire que tous les jeunes puissent mener, tout au long de leur scolarité, un parcours artistique et culturel diversifié mais cohérent alliant acquisition de connaissances, analyses critiques et pratiques personnelles. Sachant d'où l'on part, il y faudrait des moyens considérables, au premier rang desquels un nombre suffisant de professionnels formés et convaincus de l'importance de la tâche. La suppression, sous l'ère Sarkozy, de la formation initiale des enseignants a aggravé une situation déjà peu satisfaisante. Rétablies sous François Hollande et maintenues depuis, ces formations n'accordent cependant que de trop rares créneaux à l'EAC quand, tout simplement, celle-ci ne sert pas de variable d'ajustement à des emplois du temps trop contraints. Former à l'EAC oui, mais s'il reste du temps ! Les générations d'enseignants, mais aussi d'animateurs, formés dans le cadre des mouvements d'éducation populaire n'ont pas été remplacées. Or, comment développer l'EAC sans acteurs compétents parce qu'expérimentés ? Faute de s'attaquer à cette question, les ambitions risquent de rester des rêves.

Malgré des statistiques encourageantes, le flou demeure sur les réalités du terrain. Or, comment penser le renouveau de l'EAC si on ne sait pas précisément ce qui se passe ? Il faut pouvoir disposer de chiffres fiables et exhaustifs, établis selon une méthodologie transparente et pouvoir ainsi comparer ce qui est comparable, ce qui n'est pas encore le cas. Mais, pour un bilan complet,

l'approche quantitative et statistique ne saurait suffire ; il faut aussi pouvoir développer une approche qualitative selon des méthodes aussi scientifiques que possible. Chercheurs et services spécialisés des ministères devraient pouvoir y travailler de concert.

Doit mieux faire

Ces obstacles récurrents freinent de nouveaux investissements pourtant indispensables car, tant pour la lutte contre l'échec scolaire que pour le renforcement de l'égalité des chances, l'éducation artistique et culturelle constitue, plus qu'un outil efficace, une méthode qui a fait ses preuves.

On a fixé beaucoup d'objectifs à l'EAC ; trop peut-être ? La circulaire de 2005 mettait la barre très haut : « L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible des enfants et des jeunes. Elle vise à l'acquisition de compétences spécifiques dans les domaines artistiques enseignés ; elle joue un rôle essentiel en matière de valorisation de la diversité des cultures et des formes artistiques. Elle contribue à la formation de la personnalité et est un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun. L'éducation artistique et culturelle renforce la dimension culturelle dans l'ensemble des disciplines ; elle permet l'acquisition de compétences transversales mobilisables dans d'autres domaines d'apprentissage. Elle conforte la maîtrise des langages, notamment de la langue française, en développant les capacités d'analyse et d'expression. Elle prépare ainsi au choix et au jugement, participe à la formation d'un esprit lucide et éclairé et concourt à l'apprentissage de la vie civique et sociale. Ainsi comprise, l'éducation artistique et culturelle englobe et dépasse le domaine des enseignements artistiques proprement dits qui sont, à l'école, de la responsabilité de l'Éducation nationale. Elle s'étend à l'ensemble des domaines des arts et de la culture, entendu comme cet héritage commun, à la fois patrimonial et contemporain, qui participe pleinement de la culture humaniste. Elle concourt, enfin, au renouvellement des publics des institutions culturelles. » Difficile de demander plus ou mieux !

La loi de 2013 propose une vision plus concise : « L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. » Des objectifs centraux pour la mise en œuvre de politiques éducatives et culturelles, d'autant plus que d'autres ont été affirmés ou réaffirmés au fil de circulaires d'application. Ainsi, la feuille de route conjointe de l'Éducation nationale et de la Culture pour 2015-2017 ajoute : « Par l'exploration des grands domaines des arts et de la culture, l'éducation artistique et culturelle contribue enfin à la construction d'une culture partagée, forte d'apports patrimoniaux et contemporains, populaires et savants, nationaux et

internationaux. » Elle poursuit : « Les démarches d'éducation artistique et culturelle, en inscrivant les pratiques personnelles dans un cadre collectif, en mobilisant la diversité des enseignements au-delà des frontières disciplinaires et en favorisant les démarches pédagogiques innovantes, constituent également un outil dont la communauté éducative peut se saisir pour poursuivre des objectifs en matière de lutte contre le décrochage scolaire, de réussite éducative en général et, au-delà, de formation du futur citoyen. »

L'abondante littérature consacrée à l'EAC ne dit pas autre chose. Philosophes, sociologues, psychologues ou pédagogues sont d'accord : la construction de la personnalité qui nécessite de pouvoir distinguer mais aussi de lier connaissances et émotions, réalité et fiction passe par la fréquentation des arts ainsi que le résume Emmanuel Wallon. Ces convictions anciennes se heurtent pourtant encore à de fortes résistances alors même que de multiples expériences ont prouvé l'efficacité de l'intrusion des arts dans le système éducatif. Car les exemples ne manquent pas, qu'il s'agisse de projets portés par de grandes institutions culturelles ou des structures associatives locales. Ceux liés à la musique ou au théâtre sont les plus médiatisés, car souvent les plus spectaculaires, mais c'est aujourd'hui l'ensemble des disciplines artistiques, y compris les disciplines non académiques (slam, hip-hop, rap,...), qui est sollicité. Ce n'est pas ici le lieu d'en faire l'inventaire, mais plutôt de se demander quoi faire pour que l'on puisse enfin passer de l'expérience à la généralisation. Ce n'est pas parce que cet objectif semble inatteignable à court terme qu'il faut y renoncer, lorsque l'on sait que la pratique artistique est particulièrement utile à ceux qui se sentent exclus du système éducatif et culturel car n'en possédant pas les codes.

Alors, que faire ?

Tout le monde est d'accord : ce n'est pas de nouveaux textes réglementaires, de nouveaux rapports, de longues listes de mesures nouvelles dont nous avons besoin. Inutile également de débattre à nouveau d'une question qui a longuement occupé le ministère de l'Éducation et celui de la Culture, celle d'une gouvernance institutionnelle propre à l'EAC. Si l'on veut progresser, aller plus loin que ce qui a déjà été fait, toucher ceux qui en ont le plus besoin, il faut savoir concentrer les efforts et les moyens sur les actions susceptibles d'avoir les effets d'entraînement les plus forts ; en quelque sorte se contenter d'aller à l'essentiel.

L'essentiel, c'est d'abord de pouvoir s'appuyer sur des acteurs compétents parce que formés. Concevoir et mener à bien des projets d'éducation artistique et culturelle ne s'improvise pas ; cela nécessite connaissances et expérience. Or, dans leur très grande majorité, les enseignants ne disposent ni de l'expérience ni des connaissances nécessaires, faute d'avoir reçu une formation spécifique. La pratique de l'EAC exige, en effet, des compétences particulières pour

faire converger les notions d'histoire, de littérature et d'histoire de l'art avec les pratiques artistiques. Il faut donc préparer et financer un plan Marshall pour la formation des enseignants. D'abord, donner une véritable place à l'EAC dans la formation initiale délivrée dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) afin qu'elle soit considérée par les enseignants comme une dimension essentielle de l'éducation et non comme un supplément facultatif. Elle doit revêtir un caractère obligatoire et ne plus être cantonnée au « temps restant disponible ». Mais il faut également faire un investissement massif dans la formation continue afin de toucher le plus rapidement possible l'ensemble du corps enseignant et pas seulement les nouveaux entrants.

L'essentiel, c'est aussi de soutenir et d'accompagner les acteurs sur le terrain, ce qui implique un pilotage politique fort, territorialisé et doté de moyens. À la création d'une nouvelle instance de gouvernance, il faut préférer la tenue de comités interministériels réguliers sur des questions précises pour savoir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et comment y remédier. L'État doit impulser, animer et assurer une équitable répartition des moyens, mais après il faut laisser les collectivités territoriales opérer. À ce titre, il est indispensable de renforcer les moyens dont disposent les instances de pilotage régionales et départementales dont les missions prévues par les textes sont immenses mais qui ne disposent que de trop faibles moyens spécifiques. En complément de ce pilotage institutionnel, il faut mettre en place un pilotage pédagogique en créant un pôle national de référence. Il ne s'agirait pas d'un simple observatoire statistique (ce qui serait déjà utile) mais fondamentalement d'un outil politique d'impulsion, de développement et d'animation des pratiques. Un lieu indépendant d'échanges d'évaluation, voire de production, un centre de ressources pour les professionnels mais aussi pour le public, notamment celui des parents. Enfin, puisque l'EAC implique l'intervention d'intervenants divers (enseignants, artistes, animateurs), que le montage des projets nécessite des partenariats multiples, il faut faciliter la création de réseaux d'échanges et de partage des réussites comme des échecs. Si la communication virtuelle doit en faciliter la création et le dynamisme, il serait dommage de renoncer pour autant à la tenue de rencontres réelles, universités d'été comme d'hiver, seules capables de souder des équipes et de permettre des rencontres, fondements de nouvelles idées.

L'essentiel, c'est, enfin, des budgets dédiés et suffisants. Même si les budgets alloués par les ministères à l'EAC ont notablement progressé, ceux-ci restent insuffisants. Le recours quasi exclusif au mécénat, de la part de certains établissements publics, pour financer leurs projets ne semble pas acceptable dans la mesure où l'EAC fait partie des missions des établissements du ministère de la Culture. En 2012, une équipe autour de Jean-François Marguerin avait, pour le seul ministère de la Culture, fixé un objectif de départ à 180 millions d'euros qui devaient être prioritairement affectés aux territoires les moins bien équipés en ressources culturelles, pour atteindre progressivement 360 millions. Sept ans plus tard, cet objectif reste malheureusement

d'actualité. Si les finances publiques ne le permettent pas, pourquoi ne pas envisager une taxe sur les entreprises de divertissement, sur le modèle de ce qui a été fait avec succès pour le cinéma ?

Malgré son inscription dans la loi, malgré un consensus politique sur sa nécessité, le développement de l'éducation artistique et culturelle reste un combat. Combat pour qu'elle soit pleinement intégrée au processus éducatif ; combat pour qu'on y affecte des moyens à la hauteur des ambitions ; combat pour qu'elle soit reconnue comme un sujet d'étude et de recherche à part entière. Malgré des progrès certains, trop de réticences, trop de résistances demeurent, trop d'incompréhension aussi entre les différents intervenants craignant chacun de perdre une partie de leur pouvoir dans le travail collaboratif qu'elle exige. Ce combat peut être gagné si un gouvernement accepte de mettre fin aux querelles de frontières, qu'elles soient entre services ministériels ou entre ceux de l'État et des collectivités locales, lance le plan de formation préalable nécessaire à toute nouvelle avancée et mette en place des instances de pilotage centrales et territorialisées.